

Jeudi 12 mai 2011

[Emmanuel Jeuland, lauréat de la première édition du Prix Olivier Debouzy](#)

Vendredi, 06 Mai 2011 15:22 LEGALNEWS



Emmanuel Jeuland, premier lauréat du Prix Olivier Debouzy, pour son ouvrage *La Fable du ricochet*.

Le Club des juristes et le cabinet August & Debouzy ont le plaisir d'annoncer qu'Emmanuel Jeuland, Professeur à l'Université de droit Paris I Panthéon-Sorbonne, est le lauréat de la première édition du Prix Olivier Debouzy, Prix de l'agitateur d'idées juridiques.

Emmanuel Jeuland, professeur d'université spécialisé en droit processuel, a été récompensé pour son ouvrage, *La Fable du ricochet, Approche juridique des liens de la parole*, paru aux Editions Mare & Martin dans la collection Droit & Sciences politiques. Les éditions Mare & Martin avaient parrainé la candidature d'Emmanuel Jeuland.

Il s'agit d'un essai sur les rapports de droit et le lien social. Le dessein de l'auteur a été de mettre en lumière l'importance du lien juridique dans la formation et la conservation de la société notamment au regard des liens de la parole, du lien social, ou encore du lien politique. L'originalité et la technicité sont les deux termes qui illustrent le mieux l'œuvre d'Emmanuel Jeuland selon le Jury qui récompense cette étude de la société sous un angle de sociologie du droit.

François Terré, professeur émérite de l'Université de droit Paris II Panthéon-Assas, membre de l'Institut de France et président du Jury du Prix Olivier Debouzy, a remis à Emmanuel Jeuland le prix de l'agitateur d'idées juridiques, jeudi 5 mai, à la Chambre de commerce et d'industrie de Paris. *"Le jury, fidèle à la personnalité d'Olivier Debouzy, s'est employé à choisir parmi les écrits présentés celui qui manifesterait la plus grande originalité dans sa démarche et qui révélerait une grande profondeur d'authenticité, de savoir et même de l'humour."* commente François Terré. Gilles August, souligne par ailleurs que *"Cet ouvrage aurait beaucoup plu à Olivier Debouzy. Il incarne au mieux l'esprit du Prix de l'agitateur d'idées juridiques de l'année"*.

Pour cette première édition, 19 candidatures ont été présélectionnées sur les 43 reçues et ont fait l'objet d'une étude approfondie par les membres du Jury. 80% des candidatures reçues ont été parrainées. Les délibérations ont eu lieu le 7 avril 2011 au Conseil constitutionnel. Le jury s'est particulièrement intéressé à 3 critères de sélection : une idée innovante, un argumentaire scientifique et juridique solide et un support novateur (version électronique, blog, site internet...).

En savoir plus sur l'auteur

Emmanuel Jeuland est professeur à l'Ecole de droit de la Sorbonne, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne où il mène des recherches sur la justice et les rapports de droit. Il soutient une thèse à Rennes en 1996 sur la substitution de personne dans un rapport d'obligation, il réussit le concours d'agrégation en 1997 et est nommé à l'université de Reims, puis à l'Université de Paris XI en 2000 avant de rejoindre Paris 1 en 2005. Il est l'auteur ou le coauteur de manuels en droit judiciaire privé (Lexisnexis 6^o éd. 2009), droit processuel (LGDJ 2007) et droit des obligations (LGDJ Focus, 3^o éd. 2009) et il a dirigé plusieurs ouvrages collectifs sur le droit judiciaire de l'union européenne. Il est actuellement le directeur du département des licences en droit à Paris 1 et du master 2 contentieux des affaires.